



Auto-entreprise très mal démarré. HELP

Par **mat314**, le **30/07/2017** à **14:02**

Bonjour,

En Juin 2016 j'ai créé mon auto-entreprise dans l'urgence ayant saisi une opportunité de travail (1 an après je suis toujours très occupé), j'étais alors au RSA.

Je paie le RSI, mais j'ai pu voir qu'étant au RSA à la création de l'entreprise je n'avais pas à payer l'intégralité du RSI lors des 2 premières années d'activité (à confirmer... Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris)

Alors voilà 2 questions;

- Ai-je bien payé le RSI alors que j'en étais possiblement exempté ?

- Si oui, existe-t-il un recours pour être remboursé ou bien pour profiter de l'exemption lors de ma 2eme année d'auto-entreprise.

Merci.

Mathieu